

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

(à retourner avant le 14 mai 2025 dernier délai)

comitedesfetessarrigne@gmail.com

Je soussigné(e),

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Ville : _____

Département : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Tél : _____

Email : _____@_____

Titulaire de la pièce d'identité N° : _____

Délivrée le : ____/____/____

Par : _____

N° immatriculation de votre véhicule : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du code du commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement au verso et en accepte le contenu.

Fait à : _____ Le : ____/____/____

Signature :

Pour la réservation de ____ emplacement(s) 3 m linéaires au prix de 6 €.

Pour la réservation de ____ table(s) au prix de 5€

Pour la réservation de ____ chaise(s) au prix de 1€

Ci-joint mon règlement de : _____ €

(à l'ordre du comité des fêtes de Sarrigné, à retourner au 7 rue de la Paillette, 49800 Sarrigné)

Joindre une photocopie de la pièce d'identité indiquée ci-dessus, une photocopie de la carte grise du véhicule présent le dimanche matin. L'installation des exposants se fera de 6H30 à 8H.

Pour tout renseignement, adressez-vous directement au Comité des fêtes de Sarrigné, la Mairie ne prendra aucune réservation, merci pour votre compréhension.



Dimanche
18 mai
8H-17H

Vide Grenier
de Sarrigné

Inscription en ligne

jusqu'au mercredi 14 mai

www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-de-sarrigne/evenements/vid-grenier-de-sarrigne-1

Ou
Scannez-moi !



TARIF :

Stand de 3m linéaire - 6 €

En option : Table 5 € / Chaise 1 €

Installation des exposants de 6h30 à 8h

Nous vous attendons nombreux !

Restauration
sur place

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER

(à retourner avant le 14 mai 2025 dernier délai)

comitedesfetessarrigne@gmail.com

Le règlement du vide-grenier

Article 1

L'Association du Comité des Fêtes organise le vide-greniers à SARRIGNÉ. Elle a l'exclusivité de toute restauration (nourriture, boisson, confiserie etc...)

Article 2

Toutes ventes de nourriture, d'animaux (vivants ou naturalisés), d'armes à feu et d'armes blanches sont strictement interdites sur le site du vide-greniers.

Article 3

La vente d'alcool est interdite aux mineurs.

Article 4

Des parkings sont réservés aux exposants. Aucun véhicule ne pourra circuler sur le périmètre du vide-greniers entre 8 heures et 18 heures.

Article 5

L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé en conformité avec les lois en vigueur. En cas de non-respect de cette disposition, l'organisation décline toute responsabilité en la matière ainsi qu'en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

Article 6

La participation des camelots et des forains n'est pas autorisée à cette manifestation.

Article 7

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte, ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition.

Article 8

Le paiement de l'emplacement et l'installation des exposants entraîne l'acceptation du présent règlement intérieur. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie ou d'impossibilité d'exposer pour des raisons personnelles.

Article 9

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des exposants, le nombre d'emplacements étant limité. Si un exposant souhaite un emplacement spécifique merci de le signaler (sous réserve de disponibilité).

Article 10

Les exposants devront laisser leur emplacement dans l'état de propreté dans lequel ils l'ont trouvé à leur arrivée, et prévoir les sacs poubelles nécessaires.

Article 11

La participation au vide-greniers de SARRIGNÉ implique l'acceptation de la totalité du règlement.